Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 202

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260225-DEL2605-DE

Convocation et affichage : le 19/02/2026 Affichage Procès-verbal 26/02/2026	
Nombre de conseillers en exercice : **23**	
Présents : **20**	Votants : **21**

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. TANIOU Claude, Mme HUGOT Jacqueline, M. LEBERTRE Claude, Mme LE ROUX-LE PAGE Majo, M. JULIEN Laurent, M. LE ROY Gilles, Mme HERRY Monique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BROGLIN Marine, Mme PRIOL Gaëlle, Mme GUELLEC Edith, Mme PASQUET Johanne, M. MARTIN Bertrand, M. Dominique THOMAS, Mme LAGADIC Christiane, Mme CALVEZ Michèle, M. POUDOULEC Raymond, M. BLAIZE Christian.

Absents excusés : M. MENESGUEN Xavier donne pouvoir à M. Dominique THOMAS.

Absents : M. SANQUER Jacques, Mme LE FLOCH Maryvonne.

Secrétaire de séance : Mme HUGOT Jacqueline.

Délibération n° 26.05 | 4.1 Personnel titulaires et stagiaires

Modification du tableau des effectifs

M. Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

M. Le Maire expose que le recrutement d'un adjoint territorial du patrimoine serait en parfaite concordance avec la volonté de la collectivité de développer l'offre culturelle de la commune de façon pérenne : en effet, pour rappel, un poste de contractuel était déjà effectif depuis le début du mandat, mais il s'avère désormais utile de consolider cette fonction. Suite à appel à candidature auprès du site Emploi Territorial et malgré la qualité des candidatures qui ont été réceptionnées, il a été décidé de l'agent en poste sous contrat, remplissait toutes les conditions du poste et pouvait prétendre à intégrer les effectifs municipaux.

Dès lors, à compter du 1er avril 2026, le poste de contractuel ouvert au tableau des effectifs sera supprimé sans qu'il soit besoin d'une délibération supplémentaire.

M. Le Maire expose qu'il serait utile pour le service administratif de prolonger le poste d'agent contractuel polyvalent à temps non complet déjà ouvert par délibération du 17 décembre 2025 (pour la période du 15 décembre au 31 mars 2026) afin de palier aux absences des agents. Ce poste serait ouvert du 1er avril 2026 au 30 juin 2026 et éventuellement reconduit en fonction des nécessités de service.

➲ M. le Maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- Personnel titulaire : 1 création de poste d'adjoint territorial du Patrimoine au 1er avril 2026 (IB 367 – IM 366)
- Poste de contractuel : 1 création de poste d'adjoint administratif à temps non complet (IM 366) à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'acter la modification du tableau des effectifs des titulaires et des contractuels telle que figurée au tableau ci-dessous :

- Création de postes pour le personnel titulaire 2026

DATE	TC	POSTE
01-04-2026	1	Adjoint territorial du Patrimoine

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260225-DEL2605-DE

- Ouverture de postes pour le personnel contractuel comme suit :

0 * TC : Temps Complet - TNC : Temps non complet

Tableau des effectifs contractuels — Nouveauté

	Emploi / Grade	TC	TNC	IM	Périodes	
ADMINISTRATIF	Filière administrative					
	Agent administratif - Mairie	1		366	du 15/12/2025 au 31/03/2026	al 1
			1	366	du 01/04/2026 au 30/06/2026	al 2
	Agent administratif - camping	1		366	du 01/03/2026 au 31/03/2026	al 1
		4		366	du 01/04/2026 au 30/09/2026	al2
		2		366	du 1/10/2026 au 30/11/2026	al 1
		1		366	du 01/12/2026 au 31/12/2026	al 1
	Agent administratif - port	1	1	366	du 01/04/2026 au 30/09/2026	al2
	ASVP	1		366	du 20/04/26 au 13/09/26	al2
TECHNIQUE	Filière technique					
	Agent technique - ST -	3		366	du 01/01/2026 au 31/03/2026	al1
		5		366	du 01/04/2026 au 30/09/2026	al2
		2		366	du 01/07/2026 au 31/08/2026	al2
	Agent technique - ST - Leo	1		366	du 01/05/2026 au 31/10/2026	al2
		1		366	du 01/11/2026 au 31/12/26	al1
	Agent technique - ST - Espaces verts cimetière	2		366	du 1/10/2026 au 31/12/2026	al1
	Agent technique - ST - Camping	1		366	du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
		1		366	du 01/04/2026 au 30/09/2026	al2
	Agent technique - ménage		2	366	du 01/01/2026 au 31/03/2026	al 1
			6	366	du 01/04/2026 au 30/09/2026	al2
			2	366	du 1/10/2026 au 31/12/2026	al1
	Agent technique - Port	3		366	du 01/01/2026 au 31/03/2026	al1
		4		366	du 1/04/2026 au 30/09/2026	Al2
		2		366	du 01/05/2026 au 31/10/2026	al 2
		2		366	du 01/11/2026 au 31/12/2026	al1
ANIMATION	Filière animation					
	Agent d'animation	1		366	du 16/02/26 au 27/02/26	al2
	Agent d'animation	1		366	du 13/04/26 au 24/04/26	al2
	Agent d'animation	2		366	du 6/07/26 au 28/08/26	al2
	Agent d'animation	1		366	du 19/10/26 au 30/10/26	al2
	Agent d'animation		1	366	du 01/01/2026 au 19/12/2026	al1
CULTURE	Filière culturelle					
	CIF de la Tour VAUBAN					
	Adjoint territorial du patrimoine		2	366	du 01/04/2026 au 30/06/2026	al2
		2	1	366	du 01/07/2026 au 31/08/2026	al2
			2	366	du 01/09/2026 au 14/11/2026	al2
			1	366	du 18/12/2025 au 10/01/2026	al1
			1	366	du 14/12/2026 au 10/01/2027	al 1
		1		366	du 01/01/2026 au 31/12/2026	al1
	Chargé de projet évènementiel et culturel	1			du 01/01/2026 au 31/12/2026	al1

Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - En application de l'article 332-23-1° du CGFP
Besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - En application de l'article 332-23-2° du CGFP

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260225-DEL2605-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

Le Secrétaire de séance,
Mme HUGOT Jacqueline

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.